Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-212202113-20260710-2026_60-DE

Ploubezre
PLOUBÊR

EXTRAIT DU REGISTRE

COMMUNE DE PLOUBEZRE

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Ploubezre, régulièrement convoqué en date du 2 juillet 2026, s'est réuni sous la Présidence de Eddy PENVEN, Maire.

Étaient Présents :
Mmes N. LE MEST ; E. POTEL L. FÉGAR ; B. PARANTHOEN ; K. MARIE ; J. COQUILLON ; L. BOURDON ; A. FERCOQ-LE GUEN ; M. P. LE CARLUER, MM. E. PENVEN ; F. MANGARD, C. DUDOIGNON, L. SIMIER, Y. LOSTANLEN, L. KERLÉVÉO, S. PERON, Y. HENRY, É. LAURENT, A. PICHON, V. MÉVEL, M. ZEGGANE, T. JULOU.

Procurations :
H. SIVINIANT, procuration à E. PENVEN
O. LEMESLE ; procuration à L. FÉGAR
A. RONDEAU, procuration à S. PERON,
N. COQUILLON, procuration à J. COQUILLON,

Absents : B. GOURHANT

Nombre de conseillers en exercice	27
Nombre de présents	22
Nombre de votants	26

Secrétaire de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désigné pour remplir cette fonction : Madame Kristel MARIE

3. TRAVAUX

Programme de voirie rurale 2026

2026-60

Exposé des faits : Monsieur le Maire demande à Monsieur Luc SIMIER de bien vouloir présenter le programme voirie rurale 2026 tel que présenté en commission de travaux.

Monsieur Luc SIMIER indique que les voiries proposées par la commission pour un linéaire de 3 695 ml sont synthétisées dans le tableau joint.:

Il précise que des réparations ponctuelles sont prévues les voies suivantes, pour un montant total de 17 150,00 € HT, soit 20 580,00 € TTC :
- Route de Kerévoanic
- Rue Amédée Prigent
- Chemin de Krec'h Ar Mouded
- Route de Kerlouzouen
- Route de Landrévenec
- Route de Poul Ar Bervet

L'ensemble de ce programme représente une enveloppe financière de 162 569,40 € TTC.

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-212202113-20260710-2026_60-DE

Lieux	€ H.T.	€ T.T.C.	Linéaire
Gwazh Ar Bleiz (impasse)	2 065,00	2 478,00	110
Keriel (impasse)	4 030,00	4 836,00	180
Chemin de Coat Arzur	1 900,00	2 280,00	80
Chemin de Kerizellan	6 065,00	7 278,00	350
Chemin de Kerugan	1 900,00	2 280,00	80
Ti Douar (Impasse)	2 670,00	3 204,00	115
Chemin du Moulin du Lozer	7 032,50	8 439,00	450
Kergariou	2 325,00	2 790,00	80
Kergus Vras	3 315,00	3 978,00	160
Route de Kerlouzouen (impasse)	2 352,50	2 823,00	100
Poull Ar Rioued	1 597,50	1 917,00	30
Chemin du Guirec (Impasse)	4 045,00	4 854,00	140
Chemin de Convenant Pichouron	5 805,00	6 966,00	300
Chemin de Convenant Le Dauphin	4 430,00	5 316,00	210
Chemin de Convenant Quenven	2 835,00	3 402,00	110
Le Portal	5 475,00	6 570,00	250
Route du Quinquis	4 577,00	5 492,40	30
Chemin de Kersalbil	14 963,00	17 955,60	150
Route de Poul Ar Bervet	4 032,50	4 839,00	20
Chemin de Kermin	19 958,00	23 949,60	380
Chemin de Convenant Quenven	8 224,50	9 869,40	170
Kervurlu	8 727,00	10 472,40	200
Total	**118 324,50**	**141 989,40**	**3 695**

Décision : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

D'APPROUVER le programme voirie rurale présenté plus haut ainsi que les réparations ponctuelles prévues et

D'AUTORISER M. le Maire ou son délégué à signer toute pièce afférente à cette délibération.

À Ploubezre, le vendredi 10 juillet 2026

Le Maire,

Eddy PENVEN

Le secrétaire,

Kristel MARIE

MAIRIE de PLOUBEZRE CÔTES D'ARMOR

MAIRIE de PLOUBEZRE CÔTES D'ARMOR

2026-60